



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le recensement, chacun de nous compte Une partie de la population de Cahors est recensée depuis le 19 janvier**

**Le recensement d'une partie des habitants de Cahors** se poursuit.

**Si vous êtes concerné cette année**, un agent recenseur est passé (ou passera dans les tous prochains jours) à votre domicile pour vous remettre trois types de documents :

- **une feuille de logement** pour le domicile,
- **un bulletin individuel** pour chaque membre du foyer,
- **une notice d'information** pour vous présenter et vous expliquer le recensement.

L'agent recenseur est facilement identifiable. Il devra, pour cela, vous présenter sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune.

Après avoir rempli les questionnaires, vous pouvez **les remettre vous-même à l'agent recenseur** lors d'un rendez-vous **ou, en cas d'absence, les confier** sous enveloppe **à un voisin**. Vous pouvez également **les envoyer directement à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 25 février 2012**.

**Répondre au recensement est à la fois acte civique**, puisque votre participation est indispensable pour des résultats de qualité, **et une obligation légale** en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Sachez par ailleurs que **toutes vos réponses sont confidentielles** et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un contrôle administratif ou fiscal.

- **Pour savoir si vous êtes recensé cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 05 65 20 87 32**
- **Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012 : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**
- **Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

#### **Information au public**

Service Etat-Civil. Tél. 05 65 20 87 32  
[www.mairie-cahors.fr](http://www.mairie-cahors.fr)

---

#### **Contact Presse**

Hôtel de Ville – Direction de la Communication – Tél. 05 65 20 87 07 ou 05 65 20 87 12  
[www.mairie-cahors.fr](http://www.mairie-cahors.fr)